

# Haisnes : bientôt une mutuelle communale à la disposition de tous les habitants

Publié le 26/03/2016 La Voix du Nord

**La ville emboîte le pas des communes qui proposent une mutuelle santé à ses habitants. Rendue possible grâce à un partenariat entre la Maison de la solidarité et l'association ACTIOM. Pour qui ? Pourquoi ? On vous dit tout !**



Le maire Frédéric Wallet et les représentants des différents partenaires officialisent la création d'une mutuelle communale. Une très bonne nouvelle pour les habitants.

## **Pourquoi proposer une mutuelle communale ?**

L'adhésion à une mutuelle communale permet de couvrir ses frais de santé à des tarifs inférieurs aux contrats individuels de mutuelles classiques.

Ce geste fort « *permet un gain de pouvoir d'achat* », insiste le maire Frédéric Wallet.

« La municipalité d'Haisnes s'engage volontairement dans cette démarche de santé publique, dans la lignée d'une politique sociale forte élaborée dans la commune, précise le maire. La conjoncture sociale actuelle entraîne une augmentation de personnes qui ne se soignent pas ou mal, faute de moyens. »

## **Objectifs et avantages**

Contrat à tarif attractif ; adhésion non soumise à un questionnaire de santé, sans limite d'âge et personnalisable ; une offre qui s'adapte aux besoins de chacun en proposant le choix entre plusieurs prestataires ; trois formules avec trois niveaux de prestations différents : économie, sécurité, confort.

## **À qui s'adresse-t-elle ?**

Demands d'emploi, retraités, agriculteurs, professions libérales, commerçants et artisans, fonctionnaires et agents territoriaux, intérimaires et CDD, les salariés du secteur privé qui ne bénéficient pas de la mutuelle que leur employeur est tenu de leur proposer depuis le 1er janvier.

## **Comment ?**

La ville a signé un partenariat avec la Maison de la solidarité et l'association ACTIOM dans le cadre du dispositif « Ma commune, ma santé » qui permet un relais avec les habitants et la mise à disposition d'un local au sein de la Maison de la solidarité pour la tenue de permanences.

## **Réunion publique**

La municipalité et les partenaires de cette action organisent une réunion publique jeudi 12 mai à 18 h 30, à la salle Ovide-Dancoisne. Site Internet : [www.macommunemasante.com](http://www.macommunemasante.com)